

## Annexe 5-4 :

# Le Règlement du foyer des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis

Les élèves de l'Agrocampus Nîmes-Rodilhan aussi bien internes qu'externes ont la possibilité chaque année de bénéficier du foyer comme **lieu de vie, de détente, de retrouvailles, de jeux**. Il est géré par l'Assoc', dont les membres du bureau du foyer sont responsables du bon fonctionnement et des activités avec l'appui des CPE et de la vie scolaire.

Il y a donc des règles à respecter permettant ainsi le bon fonctionnement du foyer. C'est **un lieu de valeur et d'éducation où le respect et la camaraderie doivent régner**.

Des jeux de société ainsi qu'un billard, un baby-foot et un piano sont mis à disposition des élèves avec des canapés et des fauteuils pour un meilleur confort. Il est possible de se rendre au bar et d'acheter des friandises et des boissons dont les bénéfiques (compris avec la machine à café) serviront à organiser des soirées (dansantes ou à thèmes), des sorties (théâtre, concerts), ou aux rénovations et achats du foyer, toujours dans un but de bien-être et de détente. Chaque élève peut proposer des activités ou sorties à l'Assoc'.

Les élèves adhérents (inscription en début d'année) seront prioritaires sur les sorties et activités avec des réductions par la **carte adhérent**.

Mais c'est surtout un fabuleux « **transmetteur** » de valeurs : le respect des autres, le service aux autres, la politesse, la joie, un sourire, un réconfort, un repos bien mérité après un travail intense, un regard vers l'autre, une parole, un échange, un dialogue, une solidarité, un lien, un bel espace, ... bref un foyer des élèves pour les élèves !

### Les règles du foyer :

- 1) Il est formellement interdit qu'un élève non responsable du foyer se situe derrière le comptoir, à proximité notamment de la caisse et des denrées à vendre ou qu'il ait en sa possession les clés du foyer.
- 2) Les responsables du foyer sont autorisés de vendre des friandises, de veiller au bon fonctionnement général du foyer, voire d'interdire l'accès d'un élève qui ne veut pas respecter les règles élémentaires de savoir-vivre.
- 3) Il est interdit de rentrer en ouvrant les fenêtres de l'extérieur ou lorsque le foyer est fermé.
- 4) Il est obligatoire de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture ainsi que les disponibilités du bureau du foyer (seuls eux ont l'accès aux clés).
- 5) Il est interdit de crier, de chahuter, de mettre le son très fort de la télé, c'est un lieu de détente.
- 6) Il n'est pas autorisé de monter sur les chaises ou s'asseoir sur les tables, taper sur le piano, lancer les coussins. Il est impératif de respecter le matériel.

- 7) Il n'est pas autorisé de déplacer le mobilier lourd : canapés, tables, baby-foot.
- 8) Tout élève utilisant les fauteuils/chaises devra les remettre en place en quittant le foyer.
- 9) Il est interdit de monter les escaliers et d'aller dans les autres pièces autres que les sanitaires et la petite salle.
- 10) Il est interdit de verrouiller la petite salle ou de la bloquer.
- 11) On ne jette pas ses débris dans le foyer ou même dans la cour. Des poubelles sont à disposition des élèves. Le personnel de ménage n'est pas là pour ramasser vos déchets. Lorsqu'on salit, on nettoie !
- 12) Toute dégradation de matériel et infraction au règlement sera sanctionnée par la vie scolaire ou les CPE pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'accès au foyer.
- 13) Si la direction constate un dysfonctionnement important du foyer, le chef d'établissement peut prendre une mesure d'urgence de fermeture temporaire ou permanente du foyer.
- 14) Tous les élèves et adultes sont responsables de la réussite d'un tel projet. On n'a pas le droit de laisser « faire » ou de ne rien « dire » !

Les personnes qui pénètrent dans le Foyer s'engagent à en respecter son fonctionnement, le calme (le niveau sonore se doit d'être modéré afin de respecter les activités de chaque personne présente au foyer), la propreté, le mobilier ainsi que toutes les personnes s'y trouvant.

Le bureau du foyer.

Date :

Signature élève :